

### **Question orale de Mme Czekalski : La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine des cimetières uclois.**

**Mme Czekalski** rappelle que les cimetières constituent un lieu de recueillement mais aussi un témoignage historique en raison des richesses patrimoniales dont ils regorgent.

Depuis de nombreuses années, les Uclois peuvent admirer un patrimoine exceptionnel dans leurs deux cimetières communaux, où reposent de nombreuses célébrités. Vu que la gestion des cimetières est une compétence communale, il serait opportun de promouvoir le patrimoine présent autant sur les tombes que dans les allées des cimetières.

L'ensemble du cimetière du Dieweg est classé depuis 1997. Des monuments de style néogothique, néoclassique, Art Nouveau, etc., abritent les sépultures des familles des banquiers Lambert et Allard, des brasseurs Herinckx, des architectes Jean-Pierre Cluysenaer et Paul Hankar, de ministres, bourgmestres ou échevins ainsi que des sépultures plus récentes comme celles du dessinateur Hergé ou du violoniste Philippe Hirshhorn, 1<sup>er</sup> lauréat du Concours Reine Elisabeth.

Ces sites sont aussi essentiels sur le plan paysager, dans la perspective d'une protection de la nature grâce à une verdurisation et une végétalisation de l'espace urbain (réduction des eaux de ruissellement, des pollutions atmosphérique et sonore, sauvegarde de la biodiversité, etc.). Quelles sont les actions mises en œuvre par le Collège pour le maintien et l'entretien de ces espaces ?

Malheureusement, ce patrimoine peut être la cible de vols ou subir des dégradations gratuites. Les deux cimetières uclois ont-ils déjà fait l'objet de vols ou d'actes de vandalisme ? Si c'est le cas, quelles mesures ont été prises pour en assurer la protection ?

Un inventaire minutieux permettrait de juger en temps réel de l'opportunité d'opérations de restauration et de la conformité de ces dernières aux modèles originaux.

Comment le Collège envisage-t-il la promotion de ce patrimoine uclois ? Ne pourrait-on pas utiliser un dispositif de « QR codes », dont Mme Van Offelen avait naguère souligné l'intérêt, pour diffuser des renseignements sur les monuments funéraires des cimetières uclois ?

Un registre a-t-il été établi afin de dresser l'inventaire de ce patrimoine ? Les élèves des écoles ont-ils été sensibilisés à cette thématique, de même que la population ucloise en général via les associations ?

**Mme l'Echevine Ledan** partage le point de vue de Mme Czekalski selon lequel le patrimoine funéraire uclois est d'une grande richesse et doit être valorisé.

La crypte juive du cimetière du Dieweg a fait l'objet d'une effraction il y a plusieurs années. Depuis lors, elle est dotée d'une grille et de cadenas.

De nombreux Uclois ont exprimé leur attachement à ce patrimoine dans le cadre des rencontres citoyennes. Pour répondre à ce souhait, des visites guidées ont été organisées sur le site du Dieweg ainsi d'ailleurs que sur d'autres sites uclois présentant un intérêt tels que le square Coghén, le chemin du Crabbegat, etc.

La commune n'est pas la seule instance à s'intéresser à ce cimetière, vu que d'autres acteurs culturels, comme par exemple Arcadia, y organisent aussi des visites.

Les particularités de ce site ont également attiré l'attention de cinéastes qui y ont tourné des films ou d'artistes qui y ont organisé des expositions de leurs œuvres.

Le Collège a l'intention de développer la connaissance du patrimoine uclois par la mise en place systématique d'une signalétique complétée par un système de QR codes. Ce projet devrait être lancé dans le courant de l'année 2022 avec l'appui des services de la Voirie. La collecte et la rédaction des données historiques censées figurer sur ces signalisations a déjà été entamée avant cette mandature et sera poursuivie avec la collaboration du Cercle d'histoire. Une première liste des éléments patrimoniaux remarquables, incluant les monuments des cimetières, sera dressée d'ici la fin de l'année en concertation avec tous les services communaux concernés.

L'entretien des chemins et sépultures des cimetières est réglementé par un plan de gestion rigoureux élaboré grâce à la collaboration étroite des services de l'Environnement et de l'Etat civil. La mise en œuvre de ce plan a pris un certain retard car celui-ci doit être validé par la Commission des Monuments et Sites. À cet égard, deux écoles s'affrontent : celle qui souhaite le maintien des monuments à l'identique et celle qui accepte l'érosion due au développement de la végétation au fil du temps, qui n'est pas dénué d'un certain charme. Il n'en demeure pas moins que les familles sont censées veiller à l'entretien de leurs sépultures.

Pour ce qui concerne l'inventaire, la Direction du patrimoine culturel tient à jour le registre des biens immobiliers protégés suite à une procédure de classement. Ce registre est d'ores et déjà consultable en ligne et le Collège envisage d'en faciliter l'accès en le mettant en version PDF sur le nouveau site internet communal.

Mme l'Echevine Ledan est tout à fait favorable à une participation des écoles dès que la situation sanitaire le permettra.

M. l'Echevin Biermann a sollicité l'intervention d'un acteur culturel pour la réalisation d'une documentation pédagogique sur le patrimoine uclois destinée aux établissements scolaires. Mme l'Echevine Ledan espère que ce projet pourra bientôt être concrétisé.